Rappel de produit
pour des raisons de sécurité

Publication du 20/10/2023

DEVELOPPEMENT NUTRITION ANIMALE rappelle PONTE FERMIERE A5H TRACE



- Noms des modèles ou références concernés : **PONTE FERMIERE A5H TRACE**
- Marque : **ALPES ALIMENTS**
- **Lot 81308040050001 Date de durabilité minimale 30/04/2024**
- Conditionnements : **Sacs de 25 kg**
- Date début/Fin de commercialisation : **depuis le 04/08/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Informations complémentaires : **Aliment complet pour poules pondeuses d'œufs de consommation en granulés**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **DURANSIA, ALP AGRI**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence potentielle de Salmonella Enteritidis sur une matière première (orge) entrant dans la composition du produit**
- Risques encourus par le consommateur : **Salmonella spp (agent responsable de la salmonellose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
 Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) d'apparition brutale souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête qui surviennent généralement 6h à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées. Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. Si le produit doit subir une cuisson avant consommation : la cuisson à cœur des produits (œufs durs, pâtisseries, viandes de volailles…) à +65°C permet de détruire ces bactéries et de prévenir les conséquences d'une telle contamination.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 22 décembre 2023**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre